

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Dans le contexte de mise en œuvre des actions de la feuille de route 2021-2030 et des résultats des appels à projets des programmes européens sur lesquels l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM) s'est positionnée combinés avec la deuxième année d'existence de l'Assemblée Eurorégionale des Jeunes (AEJ), l'exercice 2024 posera clairement les bases d'une Eurorégion au cœur de projets structurants pour le territoire, et toujours plus proche du citoyen.

Cette année sera également un temps fort puisqu'elle devrait marquer le lancement de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est (AFLE) du programme INTERREG POCTEFA 2021-2027 prévu en avril. Par ailleurs, l'année 2024 est l'année des 20 ans de l'Eurorégion. Ce sera l'occasion de présenter les principaux résultats des projets portés ou soutenus par l'EPM. Cela permettra aussi de réfléchir de manière prospective pour visualiser la fin de notre feuille de route jusqu'en 2030 et d'anticiper la prochaine feuille de route 2030 / 2050. L'événement doit également permettre la rencontre des Eurorégions de toute l'Europe, de démontrer leur rôle d'instrument clé pour l'Union européenne et en particulier pour les politiques de coopération territoriale dans le cadre de la préparation des prochains programmes européens 2027/2033. Enfin, des propositions prioritaires de politiques communautaires devraient émerger de cet événement, afin de rendre visibles les Eurorégions et ainsi démontrer à l'UE la nécessité de leur donner plus de capacités financières et humaines pour atteindre leurs objectifs.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2024 dont les orientations ont été débattues en séance du 14 décembre dernier mettra en œuvre la feuille de route à travers le plan d'action 2023-2024.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice. Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31 décembre. Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes. Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.

Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre lorsque :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Le nouveau cadre budgétaire est à présent fonctionnel et permet une analyse financière par action, par politique publique, et par nature des dépenses et recettes.

Dans cette optique et dans le respect de la nouvelle instruction comptable M57 que l'EPM a mise en place avec 1 an d'avance sur les autres collectivités territoriales, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles:

I - La présentation par nature.

II - La présentation croisée fonctionnelle dite analytique.

À l'exception du montant total de chaque section, les montants sont exprimés en kilos euros (k€) dans le présent rapport qui s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

I La présentation par nature

La présentation par nature concerne, comme son nom l'indique, le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalién de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action.

Le budget primitif 2024 est proposé en section de fonctionnement à hauteur de **3 271 K€ en recettes** (incluant les excédents reportés et les fonds européens des projets programmés) et **2 561 K€ en dépenses** (incluant les versements des fonds européens aux partenaires de certains projets dont nous sommes chef de file), considérant les recettes de certains projets européens reçues en 2023 et qui seront reversées en 2024, en particulier les fonds pour CESAM consacrés aux entreprises du territoire (900 K€).

A noter que les paiements des projets issus de l'appel à projets culture sont versés à N+1 et N+2, ce qui modifie la lecture du budget avec des excédents reportés plus ou moins importants. Vient s'ajouter à cela les versements de fonds européens à effectuer pour les paiements intermédiaires ou finaux des

projets WATSAVEREUSE, CESAM, et Youth 4 green ERF. Comme mentionné ci-avant, 900 K€ de recettes reçues pour le projet CESAM en 2023 et donc reportés en 2024 seront consacrées à l'appel à projets en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire.

La section d'investissement est quant à elle proposée en équilibre à hauteur de 111,5 K€ en recettes et en dépenses. Il s'agit exclusivement de dépenses nouvelles correspondant à 50% de dépenses corporelles et 50% incorporelles.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

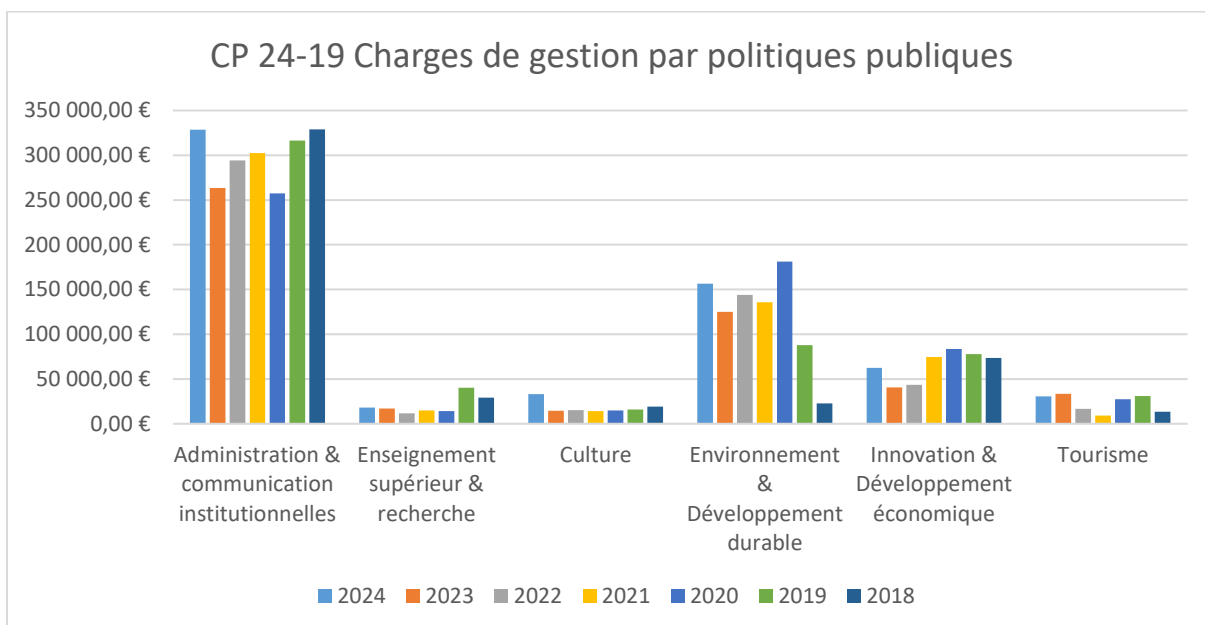
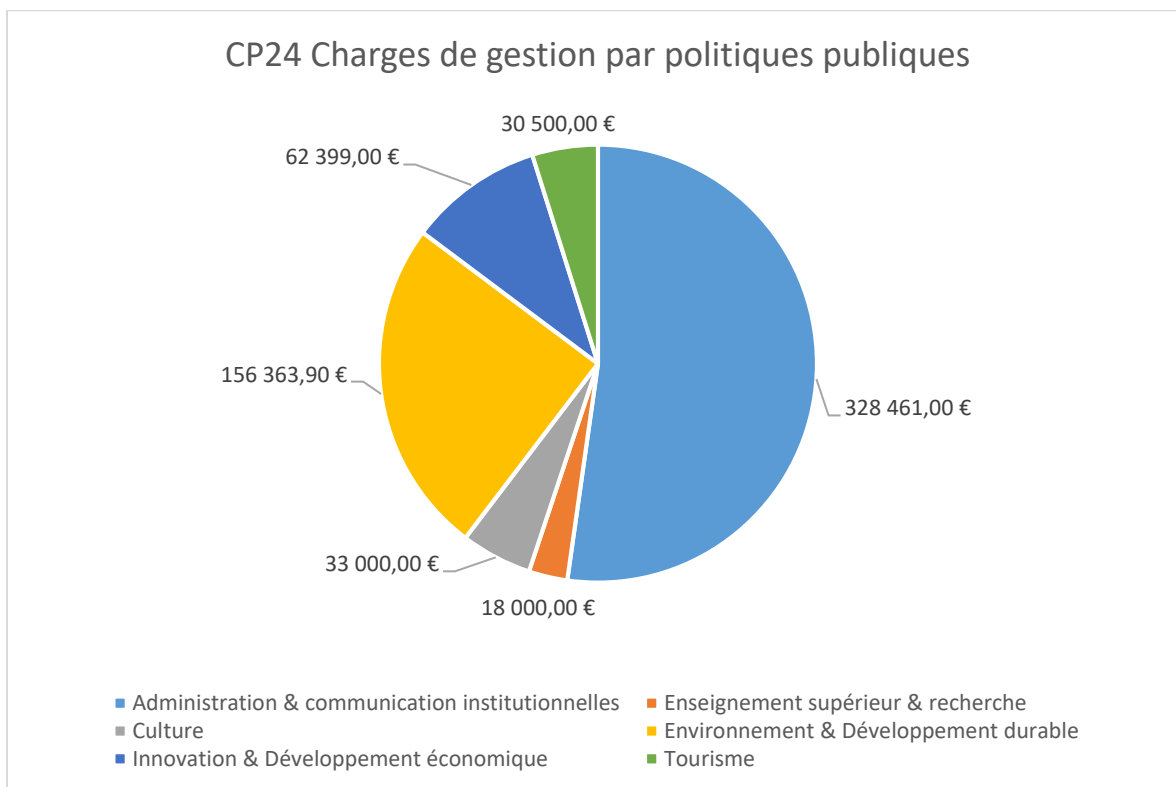
La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **3 271 K€** en recettes incluant les excédents reportés des années précédentes, les fonds européens des projet PSAMIDES, WATSAVEREUSE, CESAM, et Youth 4 green ERF, et le solde de l'assistance technique des microprojets CTP. Les recettes des projets européens Interreg SUDOE, EuroMed, Poctefa, ne sont effectives qu'à N+1 ou N+2. En dépenses, la prévision s'établit à hauteur de 2 561 k€ , soit une hausse de 18,5% sur l'exercice précédent (2 161 K€), liée en partie aux actions des projets européens à mettre en œuvre en 2024.

A-I. Les dépenses

1. Les charges à caractère général (D011)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **628,7 K€** en hausse par rapport à l'exercice précédent, ce qui est parfaitement logique au vu du nombre de projets en gestion en 2024. 1 projet européen en 2023 puis 4 à partir du second semestre. 8 projets européens en 2024. Le nombre de projets et le nombre d'actions impactent structurellement les charges à caractère général, notamment pour les prestations de communication, de traduction, de déplacements ou de logistique. En contrepartie, ces dépenses seront couvertes par des recettes en fonds européens à hauteur de 65 à 80 %.

Par ailleurs, la part consacrée aux frais du siège à Perpignan est en nette baisse, à 131 100 €. Soit près de 15 K€ en moins par rapport à 2023. Le déménagement dans les nouveaux locaux plus petits mais toujours autant fonctionnels et plus adaptés aux modalités de travail mises en place au sein de l'Eurorégion, porte donc ses fruits en 2024. Les efforts d'économie réalisés sur ces charges sont significatifs et démontrent une saine gestion et une maîtrise du budget, en relation avec les participations des membres qui ne permettent toujours pas de couvrir l'intégralité des dépenses dites statutaires (RH + frais administratifs et communication).



Toujours au niveau des charges de gestion de l'administration générale, les charges de structure du siège représente 22,97% des dépenses totales de gestion (et 40% de la partie Administration et communication) en baisse de 10% par rapport à 2023, à hauteur de 131,1 k€.

A noter la très nette augmentation des dépenses de communication qui s'établissent à hauteur de 147,8 K€ en 2024. Cette hausse s'explique par le nombre d'actions de communication que l'Eurorégion doit réaliser en 2024 à travers les 8

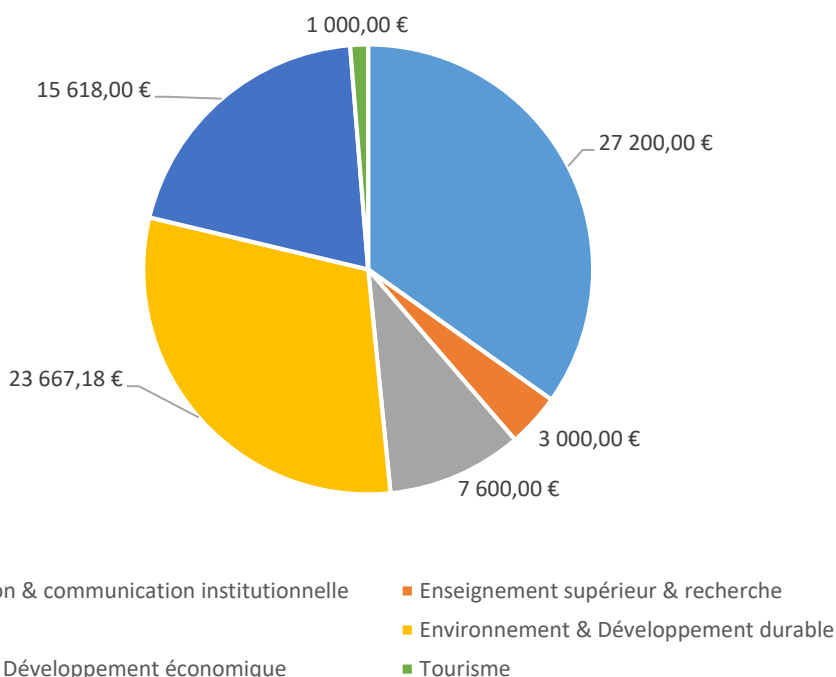
projets européens (et couvertes donc en partie par des fonds européens en recettes), ainsi que par l'événement des 20 ans de l'EPM.

Le volet Missions-Colloques-Déplacements (MCD) intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'évènements par l'établissement, ceux parmi lesquels l'établissement est invité ou partenaire, et bien évidemment, les frais de mission et déplacement qui en découlent pour les agents du GECT. L'historique permet de constater l'impact qu'a ce poste sur les dépenses de gestion. Conformément aux nouveaux modes d'organisation et de développement, la visioconférence est privilégiée en fonction de la nature des réunions, et ce afin de maîtriser ce poste de dépenses qui peut rapidement augmenter en lien avec le nombre de projets en gestion et l'inflation. Ce volet n'intègre pas les dépenses de déplacement de l'Assemblée eurorégionale des jeunes (AEJ) ou des personnalités extérieures au GECT qui sont prises sur une autre ligne de dépenses.

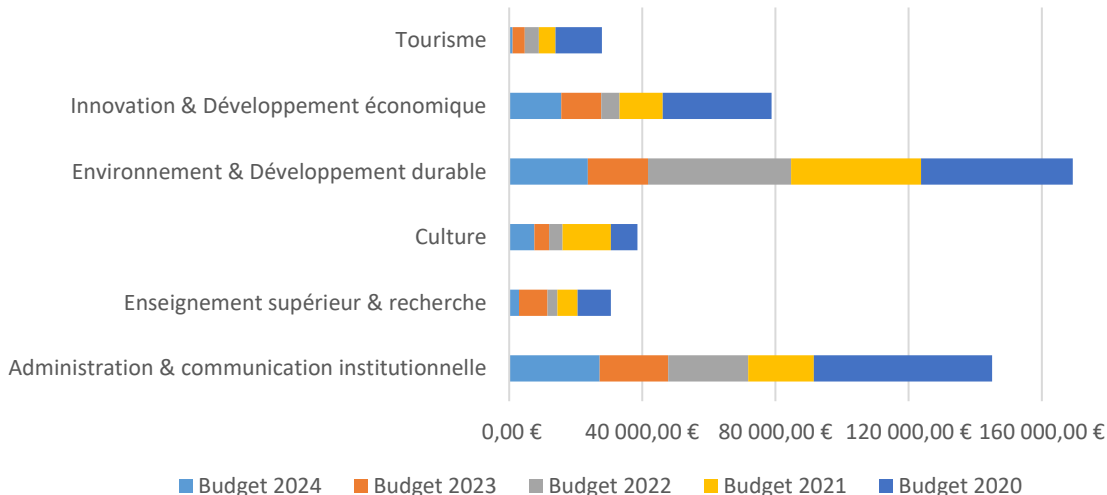
Du fait du nombre de projets UE en cours d'exécution en 2024, ce poste de dépenses augmente mais de manière très raisonnable avec un niveau prévisionnel de 78 K€ renforçant ainsi l'idée d'une Eurorégion sobre sur le plan carbone. Par ailleurs, plus de 50% de ces frais de déplacements seront pris en charge ou remboursés à travers les fonds européens des projets européens en cours d'exécution.

CP Volet missions, colloques, & déplacements M-C-D	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2020
Administration & communication institutionnelle	27 200,00 €	20 600,00 €	24 000,00 €	19 720,00 €	53 500,00 €
Enseignement supérieur & recherche	3 000,00 €	8 500,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €
Culture	7 600,00 €	4 351,86 €	4 100,00 €	14 500,00 €	8 000,00 €
Environnement & Développement durable	23 667,18 €	18 000,00 €	43 000,00 €	39 000,00 €	45 600,00 €
Innovation & Développement économique	15 618,00 €	12 000,00 €	5 500,00 €	13 000,00 €	32 700,00 €
Tourisme	1 000,00 €	3 710,00 €	4 200,00 €	5 000,00 €	13 900,00 €
Total	78 085,18 €	67 161,86 €	83 800,00 €	97 220,00 €	163 700,00 €

CP24 Volet Missions Colloques Déplacements



CP 24-20 Historique volet MCD



2. Les charges de personnel (D012)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 600 K€ en hausse par rapport à l'exercice précédent, conforme à la prospective 2017-2024 élaborée lors de la restructuration. Cette prévision prend ainsi en compte à la fois le niveau de réalisation 2023, le glissement vieillesse technicité (GVT), les revalorisation du point d'indice, et les changements intervenus (intègre le remplacement

temporaire de la Chargée de projets Tourisme/culture pour congé maternité et qui sera compensé par la sécurité sociale en recettes).

Cette masse salariale traduit à la fois l'ambition de l'établissement et sa volonté de porter la nouvelle feuille de route et les projets européens. **Cette masse salariale est co-financée par les fonds européens à hauteur de 34%** (en nette hausse par rapport à 2023 du fait des recettes intermédiaires ou finales des projet Watsavereuse, Psamides, microprojets CTP, CESAM, Y4GERF). Cela constitue une bonne base afin de financer une partie des ressources humaines. Les 4 autres projets européens obtenus en fin d'année 2023 viendront compléter ces recettes à partir de 2025, car il s'agit de projets Interreg qui ne bénéficient pas d'avance et fonctionnent en remboursement à N+1.

L'effectif 2024 devrait être constitué de 10 agents + 1 stagiaire (6mois) dont 1 Secrétaire général, 1 Responsable administratif et financier, 3 chargés de projets, 1 chargée de communication, 2 assistants projets (un poste de catégorie B en cours de recrutement), 1 assistante gestion administrative, 1 coordonnateur budgétaire et ressources humaines, , et un(e) stagiaire, soit 10 agents dont 4 agents statutaires et 6 contractuels.

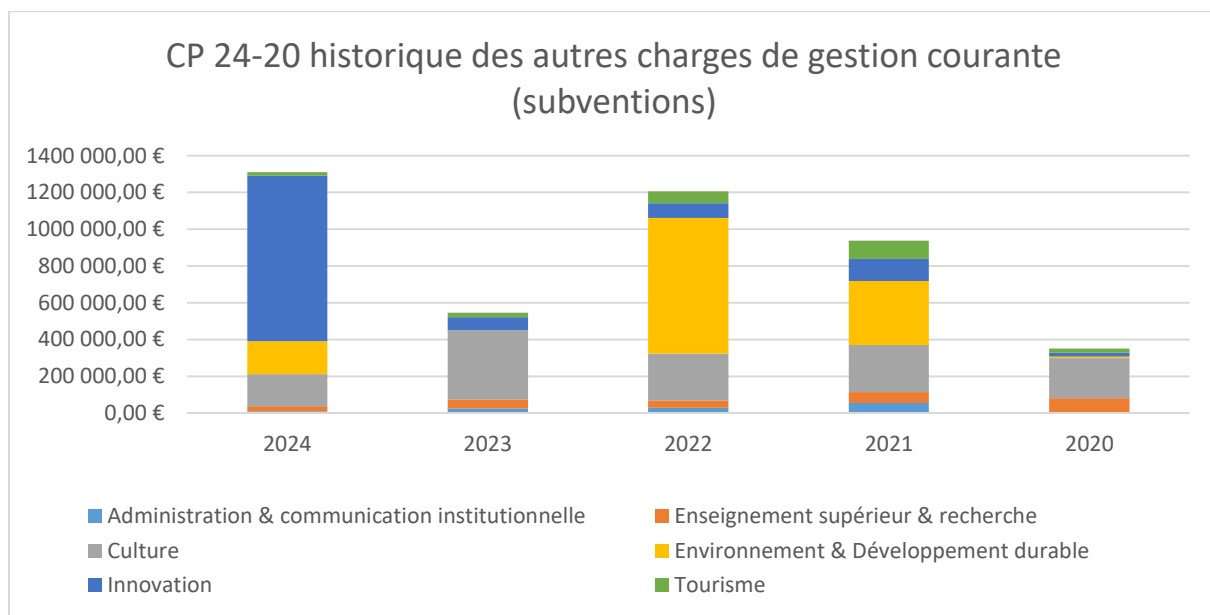
Par ailleurs un volontaire Interreg (Interreg Volunteer Youth) viendra appuyer l'équipe en 2024 pour la gestion de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est (AFLE). Aucun salaire à verser. L'indemnité de ce volontaire est prise en charge par l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE/AEBR).



3. Les autres charges de gestion courante (D65)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1 310,5 K€** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (545,5 k€) et correspond principalement aux subventions de l'appel à projets CESAM en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire (900 K€ dont les premiers paiements auront probablement lieu plutôt en 2025), aux versements des subventions Watsavereuse en faveur des partenaires du projet (y compris le paiement suspendu pour AD'OCC en 2023), aux subventions en faveur des partenaires des Iles Baléares pour les microprojets CTP, ainsi qu'aux paiements des projets en cours d'exécution des précédents appels à projets Culture.

Autres charges de gestion courante par politiques publiques	2024	2023	2022	2021	2020
Administration & communication institutionnelle	9 450,00 €	24 127,00 €	28 100,00 €	54 100,00 €	400,00 €
Enseignement supérieur & recherche	28 350,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	80 500,00 €
Culture	173 659,28 €	377 430,89 €	254 000,00 €	256 500,00 €	218 000,00 €
Environnement & Développement durable	179 125,63 €	0,00 €	739 040,02 €	347 000,00 €	7 500,00 €
Innovation	900 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	22 500,00 €
Tourisme	20 000,00 €	24 000,00 €	65 000,00 €	100 000,00 €	22 500,00 €
Total	1 310 584,91 €	545 557,89 €	1 206 140,02 €	937 600,00 €	351 400,00 €



4. Les charges financières (D66)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

6. Le virement à la section d'investissement (023)

Ce chapitre est de 0k€ dans la mesure où la section d'investissement apparaît déjà en équilibre.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **21,7 K€** en baisse par rapport à l'exercice précédent (28,4 k€). Il comprend les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et au mobilier nécessaires au siège de Perpignan. Cette baisse intègre les investissements constatés au compte administratif 2023 notamment l'équipement informatique et téléphonique.

A-II. Les recettes

1. Les dotations, subventions et participations (R74)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1163,06k€**, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (992,6 k€) du fait en grande partie des financements obtenus pour nos nouveaux projets européens européennes.

Les participations statutaires baissent en 2024 et reviennent au même niveau qu'en 2022, du fait exclusivement de la baisse de la participation du Gouvernement des îles Baléares, qui passe de 90 K€ en 2023 à 50 K€ en 2024, soit le même montant qu'apporté en 2022.

Par ailleurs, les participations pour la commission enseignement supérieur et recherche augmentent à 10 K€ par membre afin de financer la préparation de la candidature de l'Eurorégion pour un projet de cotutelles de thèses dans le cadre du programme MSC Cofund, ainsi que la mise en place d'un appel à projets spécifique pour accompagner les initiatives de coopération eurorégionale entre centres de recherches.

Autres participations en légère hausse, celles du groupe jeunesse consacrées notamment au financement de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes qui passent de 3,6 K€ à 5 K€ par membre.

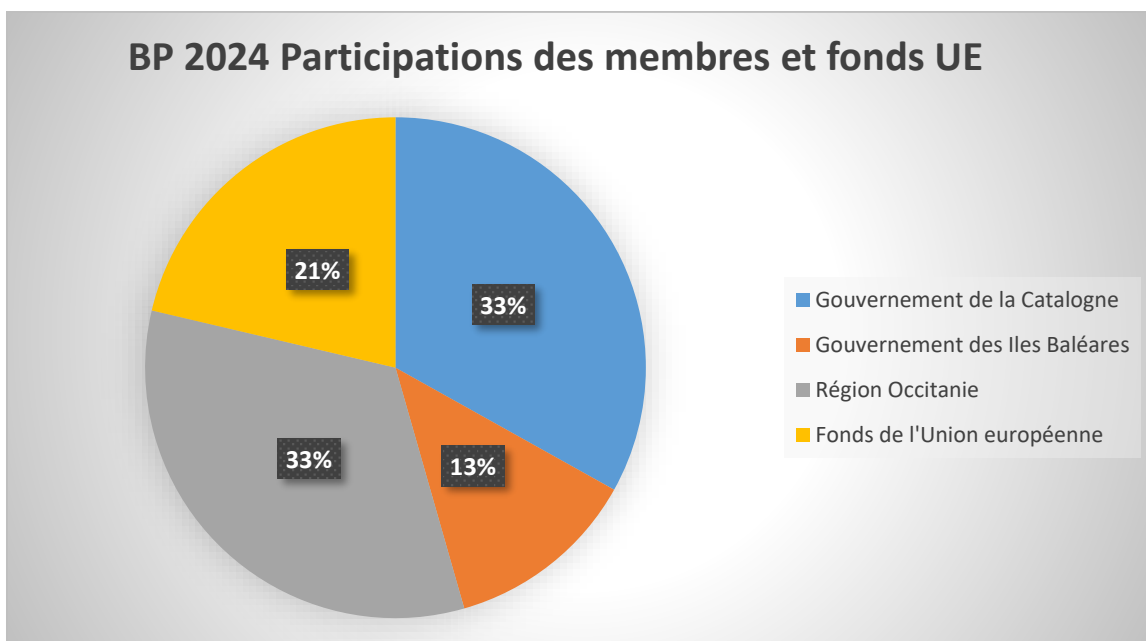
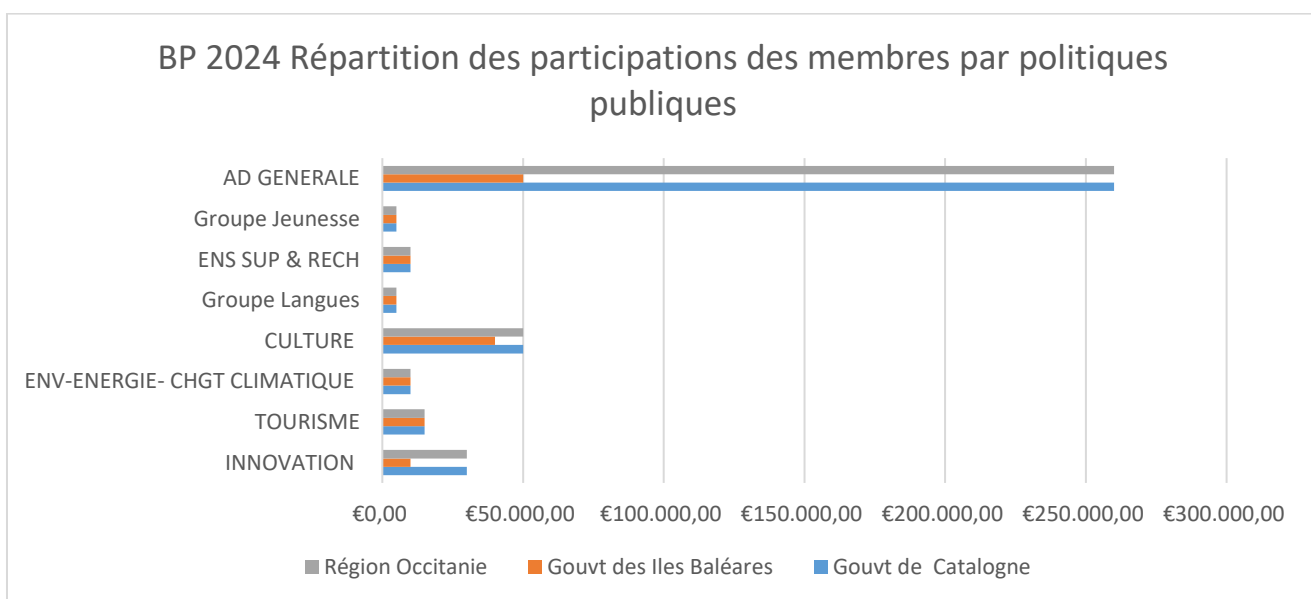
Les participations sur les autres commissions restent stables par rapport à 2023 et permettent notamment de financer l'appel à projets culture ou les diverses prestations pour les projets européens en cours d'exécution.

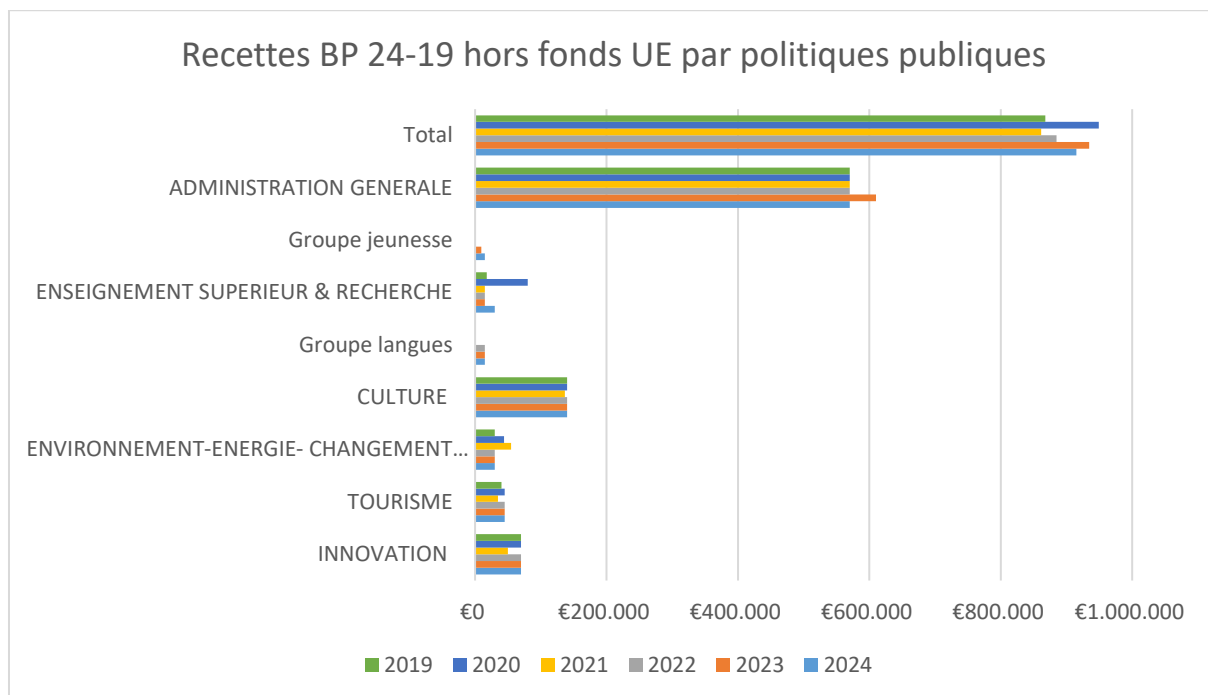
Enfin la part des fonds européens dans le budget de l'établissement se situe à un bon niveau en 2024 à 248 K€ avec les soldes des projets Psamides, Watsavereuse, et microprojets CTP. 148 K€ seront reversés aux partenaires de Watsavereuse.

Les acomptes de 80% des projets CESAM et Youth 4 Green ERF ont été reçus en 2023. Les premiers versements des projets Interreg Aire Fonctionnelle Littoral Est, Smart Green Water, Fashion Forward, Locall4Flood, et Carbon farming, seront perçus en 2025.

Recettes propres de l'Eurorégion PM 2024

Recettes de participations des membres BP2024	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouvt de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Gouvt des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	145 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	248 065,70 €	248 065,70 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	818 065,70 €	1 163 065,70 €





2. L'excédent de fonctionnement reporté (R002)

Après adoption du compte administratif et approbation du compte de gestion 2023, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **2 103,8 K€** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (1 137,2 K€) dans la mesure où les acomptes de 80 % des projets CESAM (incluant les fonds destinés à l'appel à projets en faveur des entreprises de 900 K€) et Youth 4 Green ERF ont été versés en 2023. Comme pour tous les projets en gestion directe par la Commission européenne, l'ensemble des fonds des projets sont versés au Chef de file qui est en charge de reverser directement aux partenaires. Cela induit des recettes importantes en fonds UE mais aussi des reversements importants sous le chapitre des subventions (065). Les chiffres comptables de ces lignes budgétaires s'en trouvent donc fortement impactés.

Dans une approche analytique, il est également à rappeler qu'est prélevé sur les excédents de fonctionnement des commissions une quote part de 5 à 10% des dépenses réelles exécutées dans l'année au titre de la « contribution » au fonctionnement de l'établissement assuré par l'administration générale, pour les frais administratifs et désormais pour les frais de ressources humaines (une partie du salaire du Chargé de projets affecté à la commission concernée) et ce afin d'équilibrer autant que possible les dépenses administratives qui ne sont pas financées complètement par les recettes statutaires. A noter que la part RH n'est prélevée que si il n'y a pas de projet européen dans la commission concernée permettant de financer une partie de cette dépense.

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2023 et inscrit au budget 2024 au R002 se répartit comme suit :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	56 276,00 €	265 104,12 €	174 838,55 €	36 503,04 €	1 183 969,42 €	109 803,31 €	277 399,55 €	2 103 893,99 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R002	56 276,00 €	265 104,12 €	174 838,55 €	36 503,04 €	1 183 969,42 €	109 803,31 €	277 399,55 €	2 103 893,99 €

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée en équilibre à hauteur de 111,5 K€ en recettes et en dépenses, en hausse de 15% sur l'exercice précédent (96.8k€). Il s'agit exclusivement de dépenses nouvelles correspondant à quasi 50% de dépenses corporelles et 50% incorporelles.

B-I. Les dépenses

1. Les immobilisations incorporelles (D20)

Ce chapitre intègre les prévisions de dépenses relatives aux maintien des licences informatiques et frais liés aux sites internet de l'EPM et des projets européens. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 56 k€.

2. Les immobilisations corporelles (D21)

Ce chapitre comprend de nouveaux crédits nécessaires au matériel informatique et téléphonique dédié au personnel et à divers matériel de bureau. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 55,5 k€.

B-II. Les recettes:

1. Le solde d'investissement reporté (R001)

Le solde d'investissement final 2023 repris aux recettes de l'exercice 2024 est de 89,7K€.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (R10)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0k€ dans la mesure où le compte administratif n'a pas établi de besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les opérations d'ordre entre sections (R040)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 21,7 K€. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

4. Le virement de la section de fonctionnement (R021)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0€ dans la mesure où la section d'investissement est en équilibre.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

Les dépenses sont comptabilisées par :

- nature de la dépense
- service
- fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et de la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

		2021	BP2022	BP2023	BP2024
Administration & communication	Dépenses	750 671	934 592	933 570	959 632
	Recettes	793 692	746 732	652 600	833 065
	Excédent reporté	43 021	-144 839	32 945	56 276
Culture	Dépenses	140 778	269 300	391 783	221 659
	Recettes	136 500	140 000	155 000	155 000
	Excédent reporté	273 463	144 163	251 784	265 104
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	421 512	883 040	125 000	335 489
	Recettes	58 167	838 399	40 000	30 000
	Excédent reporté	174 351	129 710	238 323	174 838
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	64 014	51 500	67 000	46 350
	Recettes	15 000	15 000	15 000	30 000
	Excédent reporté	59 216	22 716	54 851	36 503
Innovation & Développement économique	Dépenses	183 245	123 500	110 500	962 399
	Recettes	58 539	59 999	70 000	70 000
	Excédent reporté	191 956	128 455	196 173	1 183 969
Tourisme	Dépenses	71 174	81 600	57 300	50 500
	Recettes	35 000	45 000	45 000	45 000
	Excédent reporté	79 948	43 348	85 803	109 803
Fonds stratégique		277 400	277 400	277 400	277 400
	Dépenses	1 631 394	2 343 532	1 685 153	2 561 000
	Recettes	1 096 898	1 845 130	977 600	1 163 065
	Excédent	1 099 354	600 952	1 137 279	2 103 893

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	56 276,00 €	265 104,12 €	174 838,55 €	36 503,04 €	1 183 969,42 €	109 803,31 €	277 399,55 €	2 103 893,99 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	56 276,00 €	265 104,12 €	174 838,55 €	36 503,04 €	1 183 969,42 €	109 803,31 €	277 399,55 €	2 103 893,99 €

Le stock de dette de l'établissement est nul et l'état des restes à recouvrer au 8 mars 2024 est de 276 K€ dont 260 K€ (statutaire / Direcció General d'Afers de la Unió Europea GENCAT), 10 K€ (solde Culture GENCAT 2023) , 1 K€ (solde groupe langue GENCAT 2023) et 5 K€ (Groupe langue GOIB 2023).

Enfin, le plan d'action 2024 représente une ouverture de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 1 790 k€ (dont 900 K€ pour les entreprises du territoire) pour un total de 32 actions.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2024 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente et voter les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

Gpe_ACTIONS (Code / Libellé)	Fonction (Code / Libellé)	Mt Voté CP	
D	01 - Opérations non ventilables	16 831,00	
D	020 - Administration générale de la collectivité	263 484,42	
D	021 - Personnel non ventilé	601 010,00	
D	23 - Enseignement supérieur	3 000,00	
D	30 - Services communs	5 000,00	
D	633 - Développement touristique	5 500,00	
D	67 - Recherche et innovation	5 000,00	
D	71 - Actions transversales	5 000,00	
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	23 - Enseignement supérieur	12 000,00
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	30 - Services communs	5 200,00
D	FA RH - FA RH	30 - Services communs	5 000,00
D	FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	020 - Administration générale de la collectivité	9 450,00
D	FA11222 - FA11222 OP5 POCTEFA AAP	020 - Administration générale de la collectivité	29 000,00
D	FA12221 - FA12221 CES RELANCE	020 - Administration générale de la collectivité	3 500,00
D	FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	13 006,40
D	FA13112 - FA13112 RAPPORTS ANNUELS	57 - Technologies de l'information et de la communication	3 000,00
D	FA14001 - FA14001 AMI TOURISME	633 - Développement touristique	20 000,00
D	FA14116 - FA14116 WEB & COM	57 - Technologies de l'information et de la communication	18 000,00
D	FA14121 - FA14121 SUPPORT EVEN	57 - Technologies de l'information et de la communication	2 000,00
D	FA14122 - FA14122 COM POSITIONNEMENT	57 - Technologies de l'information et de la communication	20 000,00
D	FA14123 - FA14123 CARTO INSTAMAP	57 - Technologies de l'information et de la communication	500,00
D	FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	57 - Technologies de l'information et de la communication	89 361,00
D	FA21215 - FA21215 EIE PILOTE HEUR	67 - Recherche et innovation	912 500,00
D	FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	67 - Recherche et innovation	39 899,00
D	FA22131 - FA22131 AIGUA	731 - Politique de l'eau	14 557,50
D	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	731 - Politique de l'eau	230 978,00
D	FA22223 - FA22223 WSR II	633 - Développement touristique	15 000,00
D	FA23111 - FA23111 ENS SUP STRATEGIE	23 - Enseignement supérieur	16 350,00
D	FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	67 - Recherche et innovation	5 000,00
D	FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	71 - Actions transversales	25 500,00
D	FA23422 - FA23422 SUMMERS CLASSES	71 - Actions transversales	0,00
D	FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	57 - Technologies de l'information et de la communication	15 000,00
D	FA31113 - FA31113 GASTRONOMIE	633 - Développement touristique	10 000,00
D	FA31121 - FA31121 LETS CLEAN UP EUROPE	71 - Actions transversales	20 000,00
D	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	4 447,63
D	FA32241 - FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREGIONALE	758 - Autres actions	2 000,00
D	FA33111 - FA33111 ESPACES MARINS	731 - Politique de l'eau	20 000,00
D	FA33231 - FA33231 PROGRAMME MOBILITE RECHERCHE	23 - Enseignement supérieur	15 000,00
D	FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	30 000,00
D	FA43000 - FA43000 20 ANS 20 PROJETS	30 - Services communs	13 000,00
D	FA43119 - FA43119 21 CULT AAP	30 - Services communs	23 334,00
D	FA43120 - FA43120 22 CULT AAP	30 - Services communs	53 125,28
D	FA43223 - FA43223 23 CULT AAP	30 - Services communs	72 000,00
R	01 - Opérations non ventilables	16 831,00	
R	020 - Administration générale de la collectivité	3 088 487,41	
R	71 - Actions transversales	30 000,00	
R	FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	020 - Administration générale de la collectivité	17 793,84
R	FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	57 - Technologies de l'information et de la communication	19 362,38
R	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	731 - Politique de l'eau	170 263,00
R	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	40 646,48

DELIBERATION N°24_03_03

Assemblée Générale du 18 mars 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 24_03_01 relative à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2023 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

Vu la délibération n° 24_03_02 relative à l'affectation du résultat 2023,

Vu la délibération n° 23_12_01 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2024 est adopté à hauteur de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédites d'investissement votées au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	111 503,55	21 711,87
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 89 791,68
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		111 503,55	111 503,55
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédites de fonctionnement votées au titre du présent budget	2 561 030,68	1 167 986,57
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 103 893,99
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 561 030,68	3 271 880,56
		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		2 672 534,23	3 383 384,11

Article 2 :

En application des statuts et du corpus de règles financières adoptés par l'établissement, les participations des membres au titre de l'exercice 2024 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations des membres BP2024	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouvt de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Gouvt des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	145 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	248 065,70 €	248 065,70 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	818 065,70 €	1 163 065,70 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président en exercice
Pere ARAGONÈS

Et par délégation Gerard VIVES

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie